

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Thomalie Vermette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0c5d5b77302256c32195f672>

Date d'obtention : 2021-11-15 21:41:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier, nous devons parler avec la personne qui dénonce une situation, ainsi qu'à la victime. Si la situation concerne des adolescents de notre école, nous passons à la deuxième étape. Cette étape consiste à poser des questions à la personne sans porter de jugements. Ensuite nous remplissons la grille d'évaluation avec la personne, afin de connaître l'origine, la nature, les intentions et l'étendue. À la troisième étape, nous devons questionner la victime, afin de savoir s'il y a d'autres personnes impliqués ou au courant de cette situation. Nous validons l'information auprès des autres personnes et nous remplissons la grille d'évaluation avec chacun d'eux. Nous sensibilisons les jeunes à l'importance de préserver la vie privée de la victime et nous leur demandons de ne pas en parler avec leurs camarades.

Si la grille d'évaluation indique un geste de nature malveillant et criminel, nous devons appeler le service de police immédiatement (urgent) et ne pas rencontrer la personne (instigateur). À la quatrième étape, nous rencontrons l'auteur et nous transmettons l'information au policier de l'école. Par la suite, la sensibilisation sera faite auprès des élèves et des interventions seront faites.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Confisquer le cellulaire s'il y a des photos et/ou vidéos.
- Si la demande vient du parent, le référer au poste de police.
- Si le jeune refuse de collaborer, informer le policier de l'école.
- Rencontrer la personne qui dénonce une situation en premier.
- Ne pas rencontrer l'instigateur si son geste est de nature malveillant.
- Remplir une grille d'évaluation avec chaque personne impliquée (victime et témoins)

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La première, car c'est à cette étape que nous établissons un climat de confiance, afin que le jeune se sente soutenu et à l'aise de se confier à nous.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

